

Mairie de Prunay-sur-Essonne

République Française
Département de l'Essonne



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents :

- Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur REMONDIN Marc
- Madame COUVILLERS Virginie,
- Madame GOURIO Lorène
- Monsieur GRILLET Pierre,
- Monsieur HARDY Hervé,

Procurations :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick PAGES

Absents :

- Monsieur GERVIN Ludovic, absent excusé
- Monsieur HARDY Nicolas, absent
- Madame HENRY Evelyne, absente

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2025

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.
Le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2025 est adopté à l'unanimité.

II) Affaires Générales

2.1 – Dissolution du SIVE (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Essonne)

Lors de la séance du 29 avril 2025, le Conseil Syndical du SIVE a voté à l'unanimité la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Essonne.

M. Le Maire, après avoir retracé l'historique de ce syndicat, propose d'acter cette dissolution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette dissolution.



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr

Mairie de Prunay-sur-Essonne

République Française
Département de l'Essonne
2



2.2 – Fixation du montant du loyer du logement communal 8 Bis Rue de Courcelles

Le logement situé au 8 Bis Rue de Courcelles est libre.
Il est proposé de délibérer sur le montant du loyer.

Adresse	A partir du 1 ^{er} Juillet 2025
8 Bis Rue de Courcelles	484.42 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la fixation du prix du montant du loyer

2.3 – Refacturation de l'eau des logements communaux

Afin de refacturer l'eau au prix réel payé aux locataires des logements communaux, il est proposé de retenir le montant de 7.53€ / M3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition à l'unanimité de 7.53€ / M3.

III) Travaux du Contrat Rural :

Lors du conseil du 1^{er} avril, il a été évoqué les principaux travaux d'investissement de l'année 2025. Ces travaux ont été pris en compte dans le budget primitif et fait l'objet de demande de subvention auprès de nos financeurs.

Le Conseil Départemental a acté une subvention le 10 mars et le Conseil Régional votera le 19 juin.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux débuteront après ce vote. Les travaux concernant de l'isolation, la réfection et la sécurisation de l'école auront lieu durant l'été.

IV) Questions diverses :

La Poste nous a informé, qu'au vu de la très faible utilisation de la boîte aux lettres située sur la Place de l'Eglise, celle-ci sera supprimée prochainement.

La Fête de la Musique organisée par l'Amicale Prunaysienne aura lieu le vendredi 20 juin à partir de 20 heures.

La Fête du village et son traditionnel vide-greniers aura lieu le dimanche 22 juin.

Le Feu d'Artifice aura lieu cette année à Buno Bonnevaux le vendredi 12 juillet, précédé d'une restauration et suivi d'un bal populaire.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr

Mairie de Prunay-sur-Essonne

République Française
Département de l'Essonne
3



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire.
Patrick PAGES.



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr